

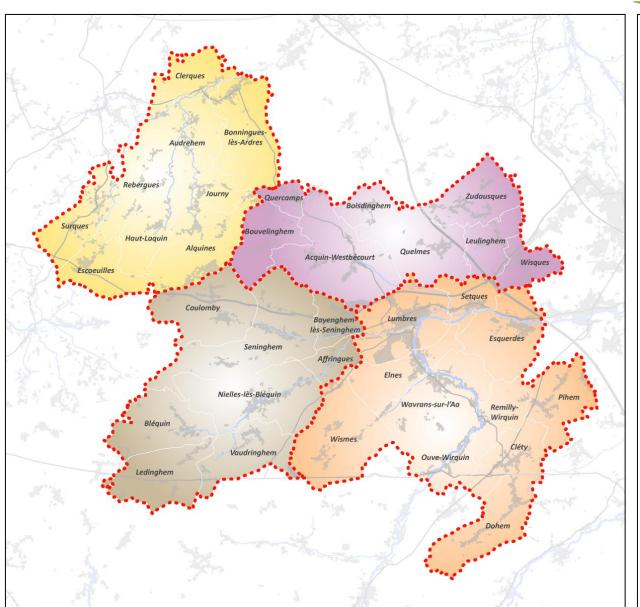


#### Communauté de Communes du Pays de Lumbres

### Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

#### Objectifs de la réunion

- Présenter le contenu et les modalités d'élaboration du PLUI
- 4 réunions de concertation avec l'ensemble des élus de la CCPL réunis par secteurs géographiques







### Diagnostic agricole du PLUI de la CCPL

Proposition de découpage territorial

#### Entités :

Vallée de la Hem et ses affluents

Vallée de Liévin et du Bléquin

Coteaux et Plateaux

Vallée de l'Aa et ses affluents

0 1 2 Km  $\bigwedge_{N}$ 



Sources : IGN - BD Carto - BD Topo Réalisation : AUDRSO - Avril 2015 © Tous droits réservés -Reproduction et diffusion interdite.



# Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ?





Le PLUi est un document d'urbanisme qui :

étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire,

construit un projet partagé de développement respectueux de l'environnement,

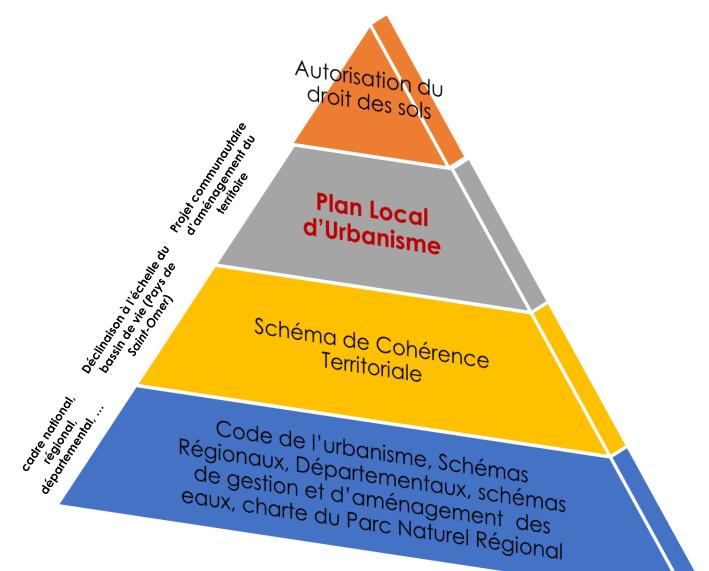
formalise les règles d'utilisation du sol,

#### La hiérarchie des normes



#### Article L110 du code de l'urbanisme :

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétence (...), les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.





# Les sujets abordés



### Le « vivre ensemble »





## Les besoins en logements





## Le développement économique





# La maitrise des déplacements





# La préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique





### La valorisation du cadre de vie





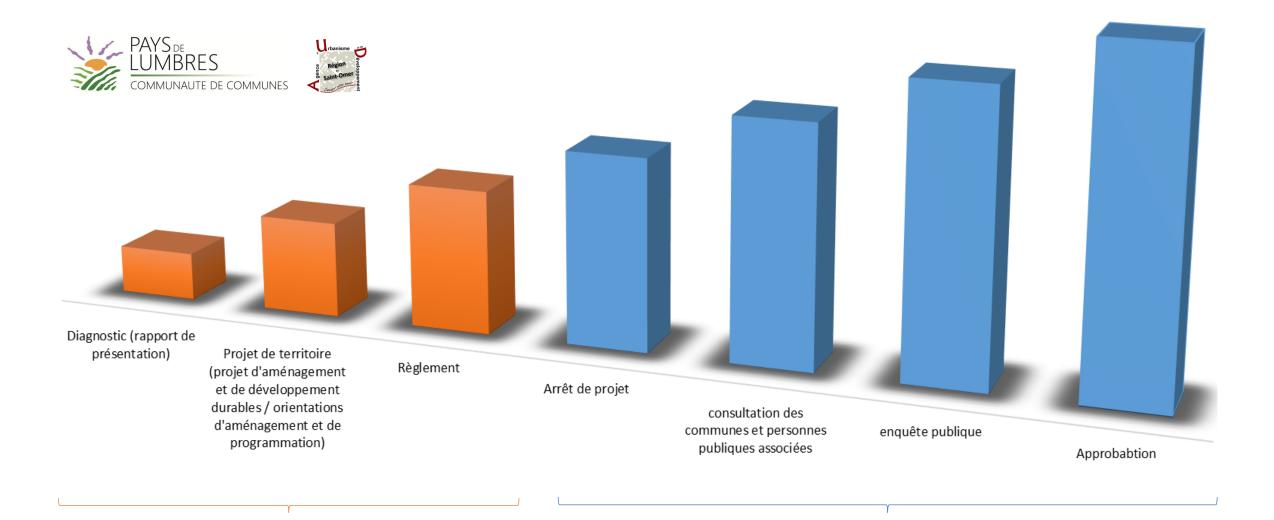
### Objectifs:

# Dessiner collectivement la communauté de communes du Pays de Lumbres des 10 à 15 ans à venir



# Les étapes



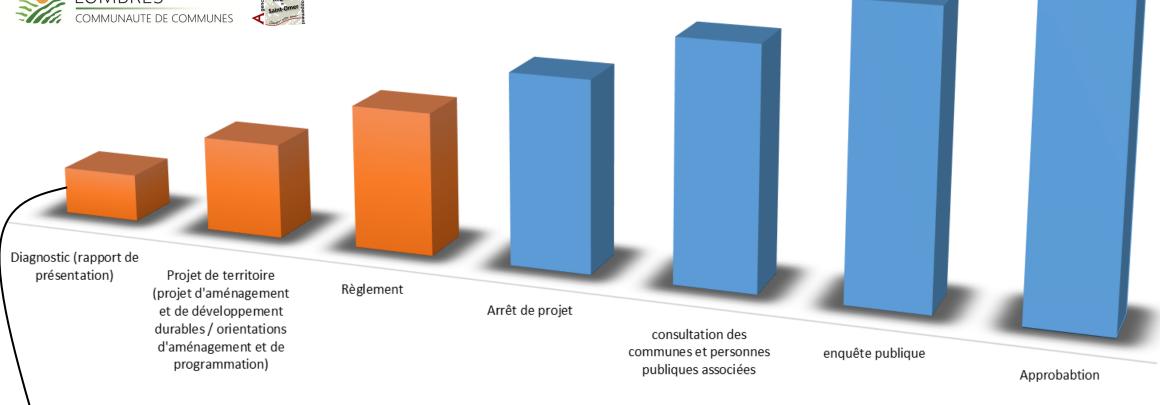


Phases de définition du projet

Phases administratives

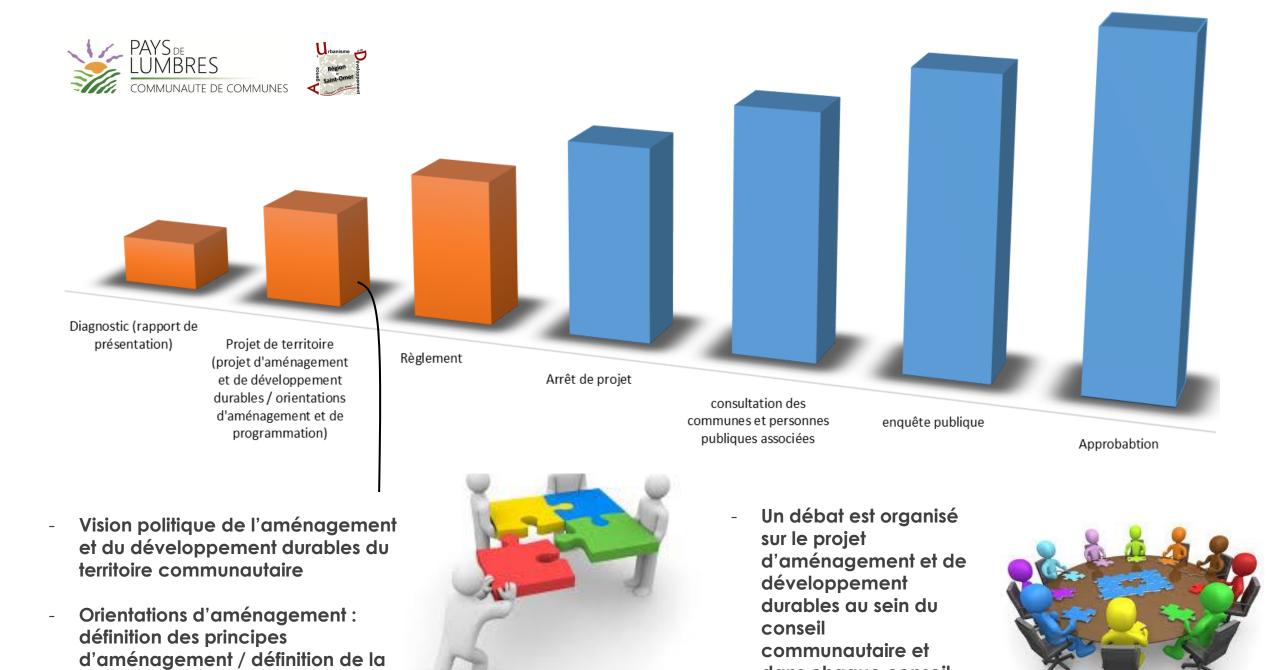






- Analyse du fonctionnement et des enjeux du territoire
- Explication des choix de la collectivité

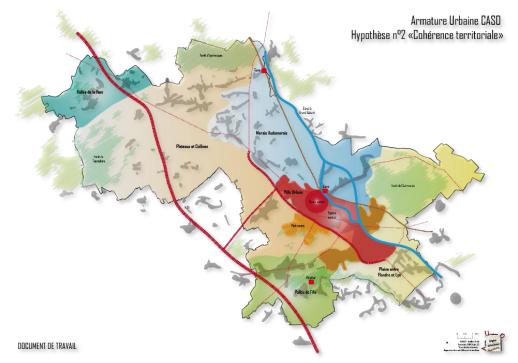


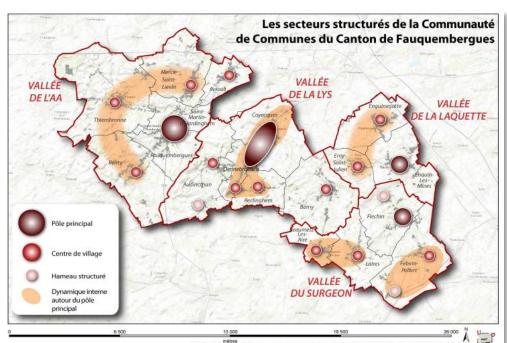


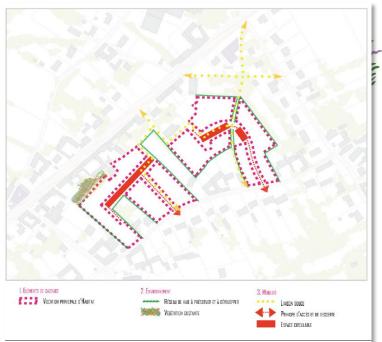
politique habitat du territoire

dans chaque conseil

municipal





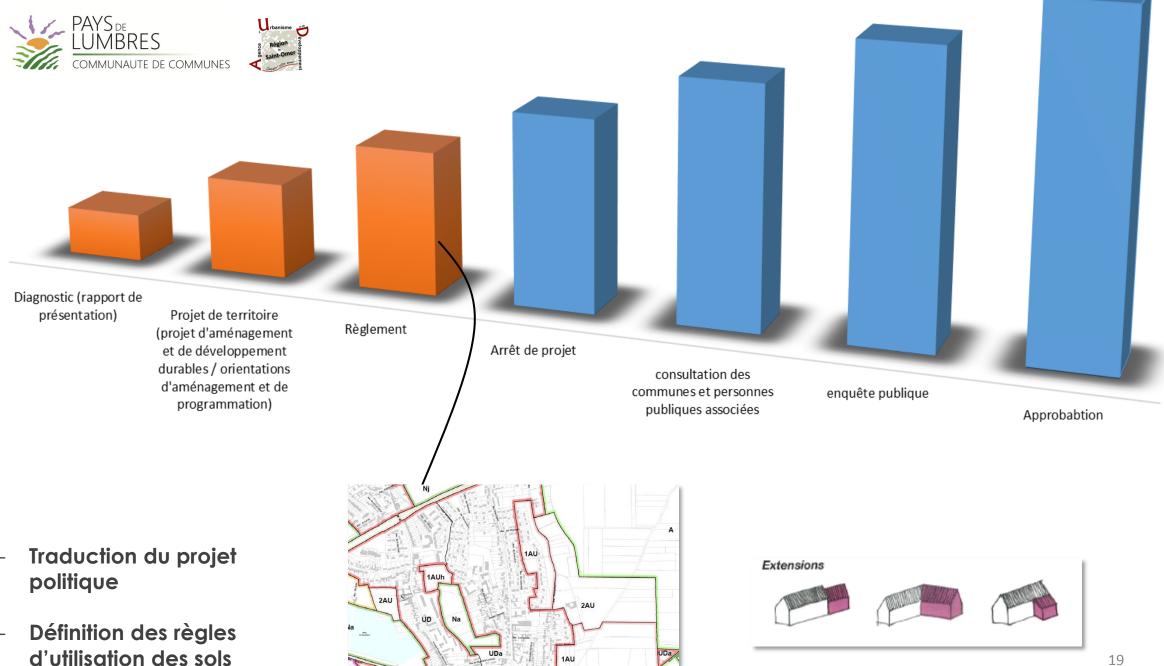


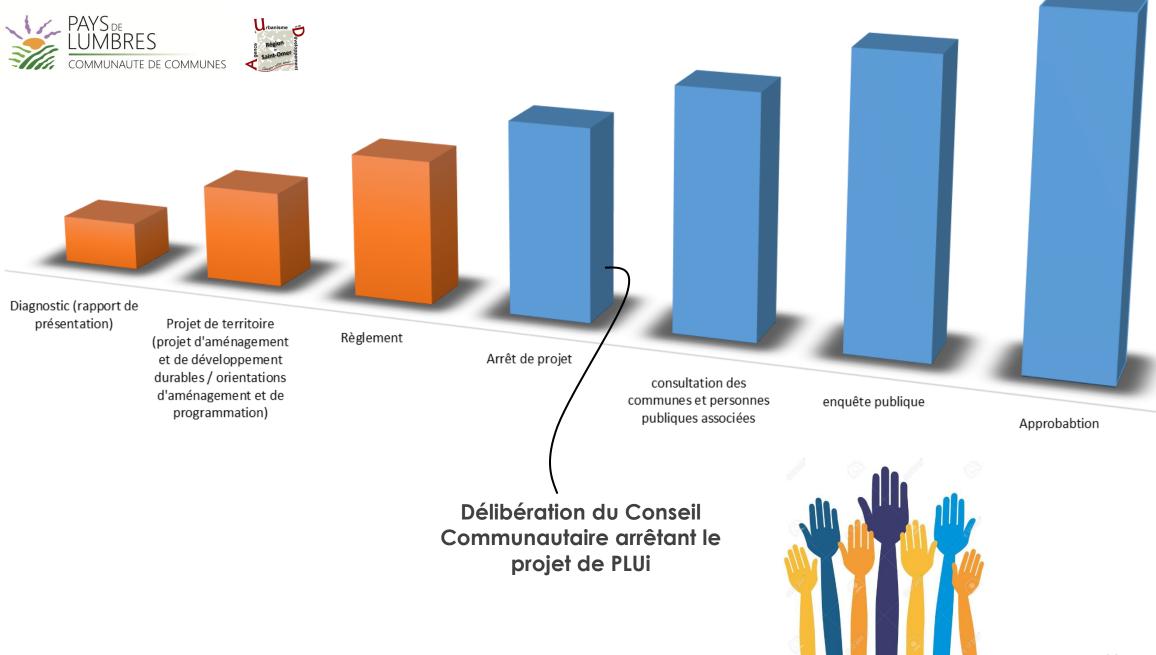


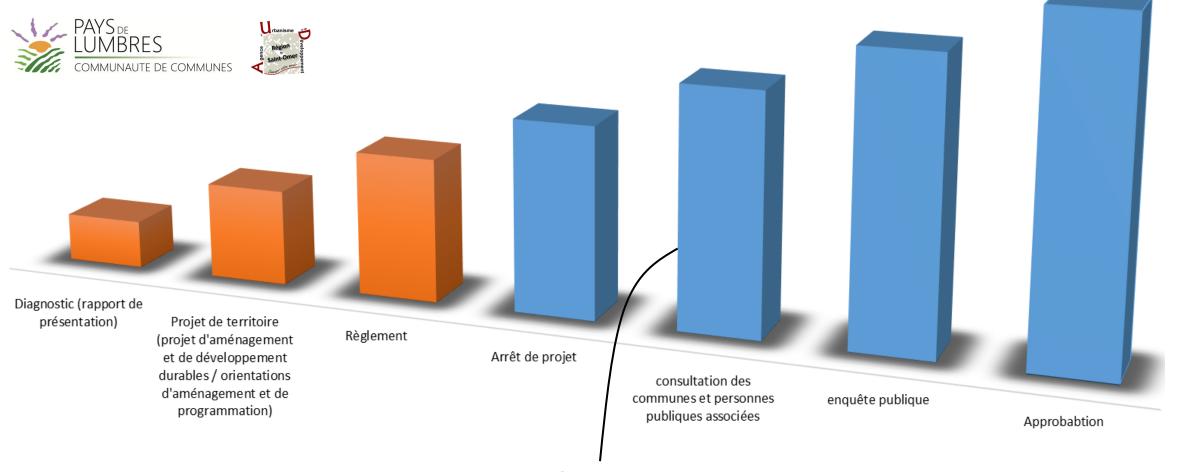
#### Principe 2 : Promouvoir et faciliter les mobilités douces

- Proposer dans les zones résidentielles des aménagements limitant la vitesse automobile et favorisant le partage de la voirie,
- Faciliter les déplacements piétons et cyclistes en aménageant des parcours agréables et continus au sein des nouvelles opérations,
- Développer à proximité immédiate des services et espaces publics du stationnement vélo à l'abri des intempéries et offrant des conditions optimales de sécurité.









Les communes et personnes publiques associées ont trois mois pour émettre leur avis sur le projet







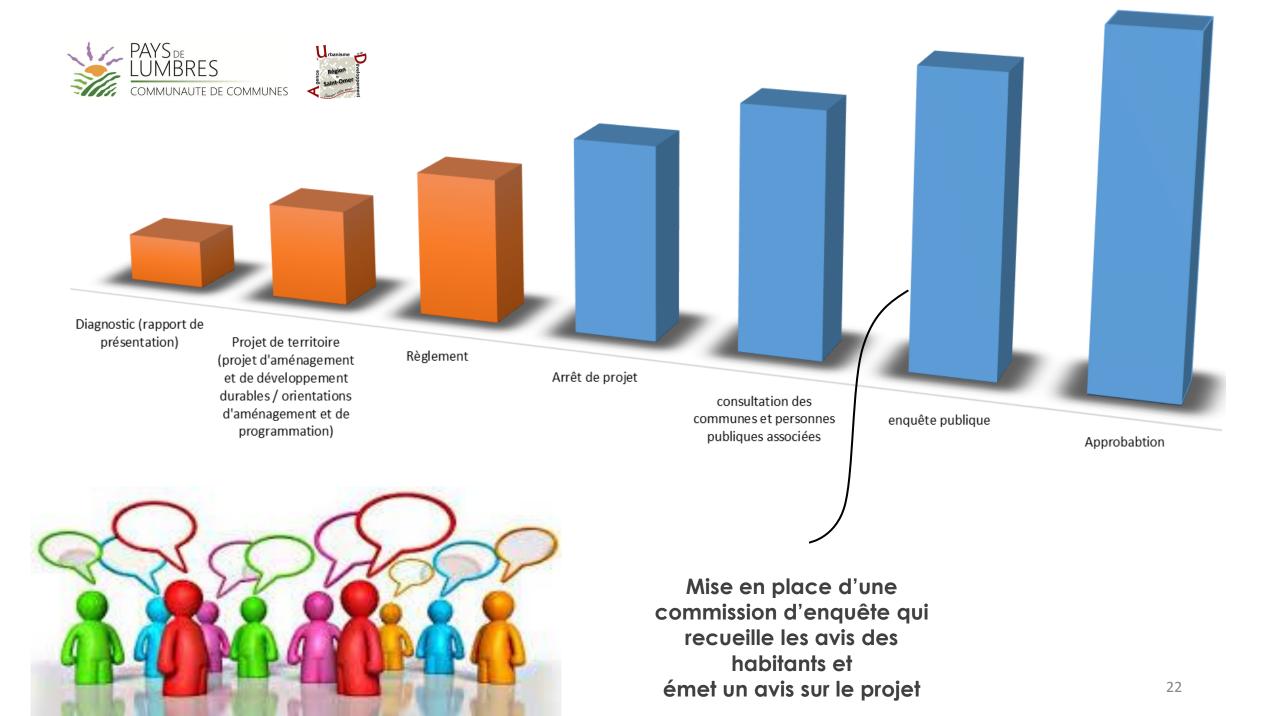


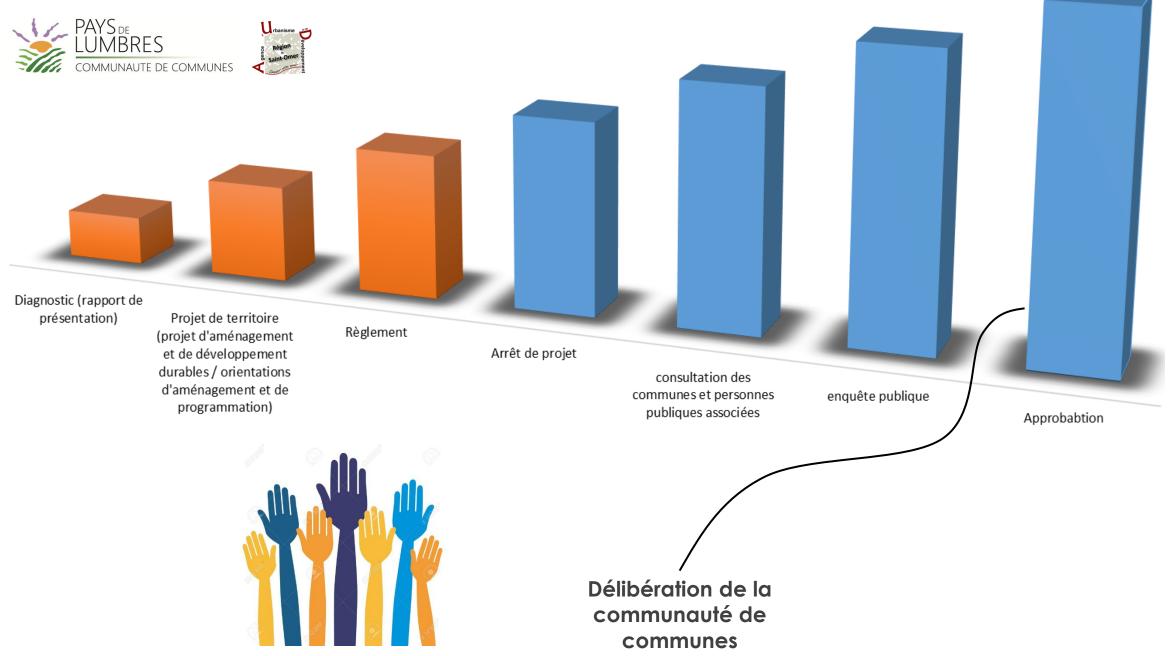


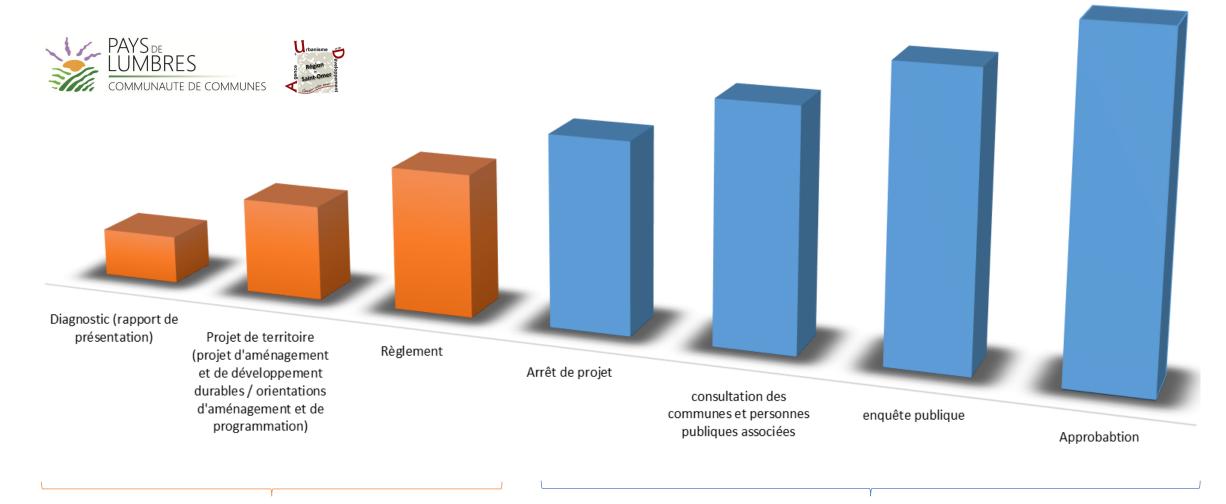












Mai 2015 2016 1er semestre 2018



# Les partenaires



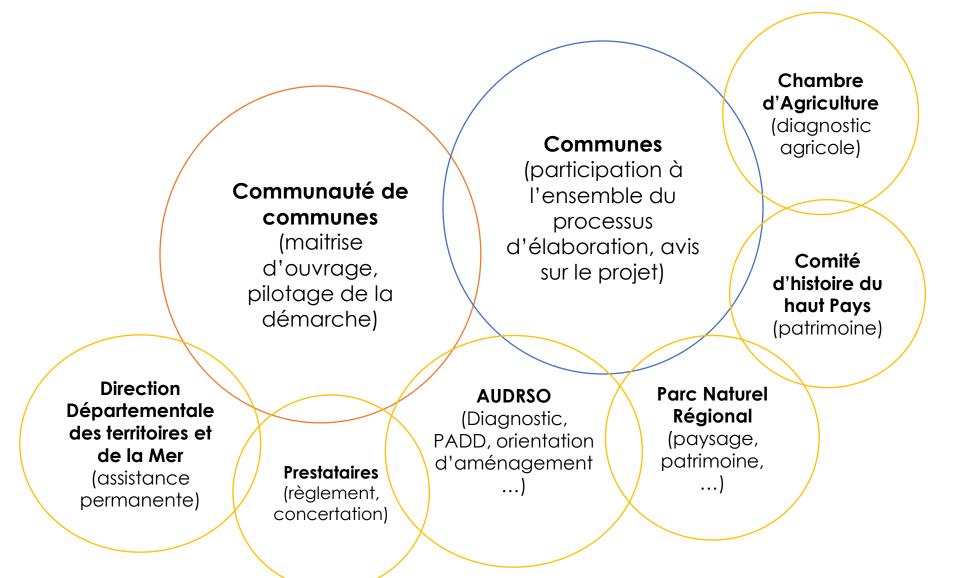


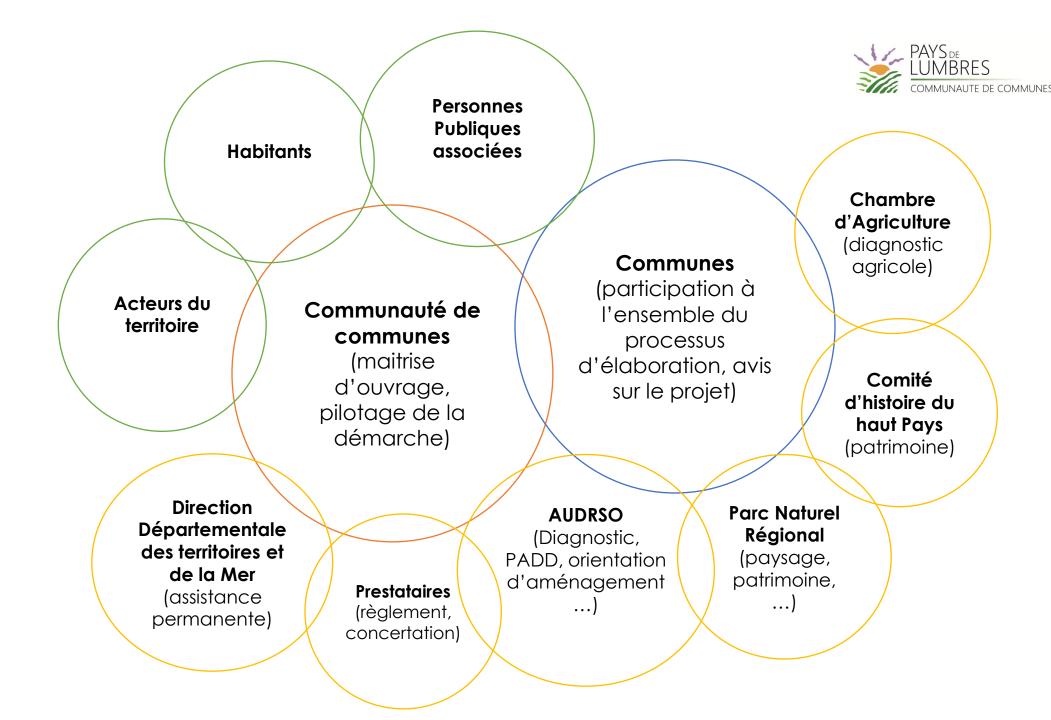
Communauté de communes

(maitrise d'ouvrage, pilotage de la démarche) Communes

(participation à l'ensemble du processus d'élaboration, avis sur le projet)









### La concertation



### Portage politique de la démarche



#### Conférence Intercommunale

=

L'ensemble des Maires

### Commission PLUI

=

1 à 2 représentants par commune

#### Comité de Pilotage

=

Élus + personnes publiques associées

### Conférence des élus locaux

=

Ensemble des conseillers municipaux réunis par secteurs

Définit en amont les modalités de collaboration entre les communes et la communes de communes

Espace de débat sur les différents sujets du PLUI

Valide les différents documents Espace de concertation avec les personnes publiques associées

Donne son avis à chaque étape clé de la démarche

#### Echelles de réflexion envisagées aux différentes étapes du projet



Groupe de travail à l'échelle de la communauté de communes

Groupe de travail à l'échelle de Projet
d'Aménagement
et de
développement
durables

Diagnostic

groupes de Communes Orientations d'aménagement et règlement

Définition des enjeux communs à l'ensemble de la CCPL

Définition des objectifs partagés pour l'ensemble de la CCPL

Définition de l'organisation territoriale

Définition des objectifs et enjeux spécifiques entité N°1

> Traduction du projet dans les OAP et le Règlement sur l'entité N°1

Définition des objectifs et enjeux spécifiques entité N°2

Traduction du projet dans les OAP et le Règlement sur l'entité N°2 Définition des objectifs et enjeux spécifiques entité N°x

Traduction du projet dans les OAP et le Règlement sur l'entité N°x....

31

#### Concertation avec les habitants et acteurs du territoire



Ateliers thématiques

Information presse

Registre de concertation ouvert en Mairie

Site internet de la CCPL

Réunions publiques

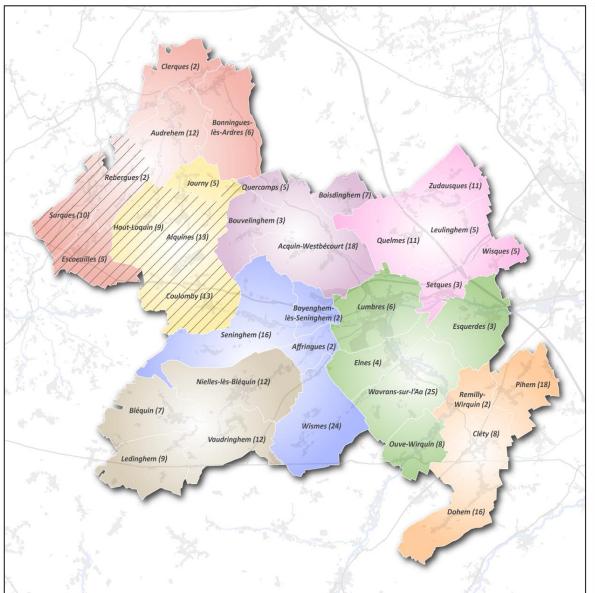
**Enquête publique** 

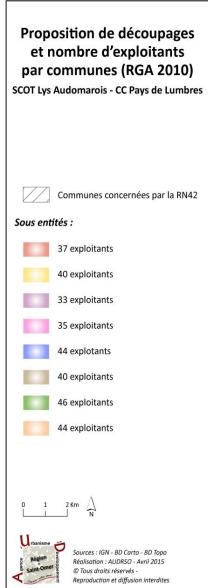


# Prochaines étapes



### Lancement du diagnostic agricole







- Maitrise d'Ouvrage : Syndicat Mixte Lys Audomarois (démarche mutualisée SCOT / PLUI)
- Réalisation : Chambre d'agriculture

Date	Réunion
18 Mai 9h30	Cléty, Dohem, Pihem, Remilly-wirquin
20 Mai 9h30	Elnes, Esquerdes, Lumbres, Ouve-Wirquin, Wavrans-sur-Aa
22 Mai 9h30	Bléquin, Ledringhem, Nielles-les-Bléquin, Vaudringhem
27 Mai 14h00	Affringues, Bayenghem-les-Seninghem, Seninghem, Wismes,
4 Juin 9h30	Leulinghem, Quelmes, Setques, Wisques, Zudausques
5 Juin 9h30	Acquin-Westbécourt, Boisdinghem, Bouvelinghem, Quercamps
10 Juin 9h45	Alquines, Coulomby, Haut-Loquin, Journy
15 Juin 9h45	Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Escoeuilles, Rebergues, Surques



### Calendrier

Date	Réunion
4 Juin 18h30	Conférence intercommunale
10 Septembre 18h30	Réunion diagnostic nº1
15 Octobre 18h30	Réunion Diagnostic N°2
12 Novembre 18h30	Réunion Diagnostic N°3
10 Décembre 18h30	Réunion diagnostic N°4



# Concours photos



